

Madame la Ministre,  
Mesdames, Messieurs les élus,  
Mesdames et Messieurs les magistrats  
Madame le Vice bâtonnier, Chère consœur,  
Mesdames, Messieurs les présidents, directeurs, salariés et bénévoles des associations INAVEM,  
Mesdames et Messieurs les représentants des associations de victimes,  
Mesdames et Messieurs

C'est un véritable honneur de vous recevoir aujourd'hui, Madame la Ministre, à peine 11 jours après votre nomination, pour cette journée européenne des Victimes.  
Mais c'est un honneur tout particulier pour le monde de l'aide aux victimes.

La création d'un secrétariat d'Etat à l'aide aux victimes auprès du 1<sup>er</sup> Ministre répond en effet au vœu que nous exprimions depuis de nombreuses années, celui d'une coordination interministérielle de l'aide aux Victimes pour les événements collectifs, accidents et attentats.

C'est le cœur de votre lettre de mission, qui n'affecte en rien les prérogatives du Ministère de la Justice lequel reste notre ministère de référence pour les infractions pénales et leur suivi judiciaire.

Ce besoin de coordination au plus haut niveau nous le ressentions depuis de nombreuses années, sinon depuis l'origine.

L'Inavem fête cette année son 30ème anniversaire.

Dès sa création sous la présidence de Claude Lienhard, elle organisait le 14 janvier 1987 le premier colloque consacré à l'aide aux victimes d'attentats.

Suite à la tragique vague d'attentats qui toucha Paris en 1983, 1985 et 1986, et après la loi du 9 septembre 1986 (que nous devons à la ténacité de Françoise RUDETZKI qui a créé l'association « SOS attentats »), il est apparu nécessaire de favoriser le partage de réflexion des spécialistes sur les difficultés spécifiques des victimes d'attentats.

Depuis, l'article 26 de la loi du 23 janvier 1990 permet aux victimes d'actes de terrorisme de bénéficier du statut de victimes civiles de guerre ouvrant droit à pension et permettant également aux orphelins d'être adoptés comme pupille de la nation.

En 1995 de nouveaux attentats touchaient Paris et Villeurbanne.

L'INAVEM et les associations de son réseau se mobilisaient alors aussitôt en créant une cellule d'accueil pour offrir aux victimes et leurs familles une aide psychologique immédiate, et les accompagner dans toutes les démarches juridiques et administratives à accomplir, notamment les demandes d'indemnisation, de prise en charge médicale ou de secours financier.

Cette initiative traduisait bien le besoin de coordination et de transversalité de l'action au profit des victimes.

Le 3 décembre 1996 après l'attentat de la station RER Port-Royal une nouvelle cellule était mise en place par le Parquet sous l'égide de l'INAVEM pour répondre aux interrogations des victimes, leur apporter un soutien psychologique et toutes informations utiles quant aux procédures d'indemnisation.

Si depuis notre pays a vécu une période relativement calme, (sans oublier pour autant les attentats de Toulouse ni de Montauban) 2015 nous a brutalement replongés dans l'horreur.

L'instruction interministérielle du 12.11.2015 a créé un dispositif de prise en charge des victimes d'attentat autour de la CIAV (cellule interministérielle d'aide aux victimes) en s'efforçant d'améliorer celui mis en œuvre lors des attentats de Janvier 2015 et en s'inspirant des dispositifs mis en place antérieurement.

La présence de l'INAVEM au sein de cette « réponse collective attentats » est très active.

Elle nous permet d'identifier les points à améliorer encore.

Nous aurons l'occasion de les évoquer ensemble :

- la difficulté pour les victimes de connaître le numéro de la CIAV ou bien de réussir à joindre un interlocuteur,
- celle de ne pas recevoir d'informations pertinentes sur le statut de la personne recherchée,
- d'être informées tardivement du décès de leurs proches,
- d'être reçues lors de cet appel par un personnel formé à l'aide aux victimes,
- le temps d'identification des personnes,
- la difficulté d'établissement de la liste unique en l'absence d'un logiciel accessible à toutes les autorités (médicales, policières, CIAV etc.),
- les blocages institutionnels etc.

Certaines de ces difficultés étaient déjà identifiées lors de notre premier colloque en 1987, il reste donc à poursuivre le chemin d'une évolution favorable à toutes les victimes.

Tout dispositif est perfectible.

Nous participerons à vos côtés à son amélioration.

Mais si nous mesurons le chemin parcouru, d'où venons-nous ? Quel est le prisme Européen de la protection des victimes ?

### **Le 22 février dans l'histoire**

Initiée par la Suède en 1989, cette « journée des Victimes » a été reprise par le rassemblement des associations nationales d'aide aux victimes en Europe en 1990 à Valence, en Espagne.

Pour la France, c'est l'INAVEM qui organisa un colloque le 22 février 1990 en collaboration étroite avec le ministère de la Justice et en présence du Premier Ministre. Depuis 2010, l'INAVEM a à cœur d'organiser des manifestations lors de chaque 22 février afin de continuer à promouvoir une pleine reconnaissance Européenne des victimes.

Cette année est une année particulière puisqu'elle nous donne l'occasion de nous retrouver pour échanger autour de ce qui a marqué notre pays en 2015, les attentats de Janvier et Novembre.

Cette journée veut aussi être un hommage à toutes les victimes d'actes de terrorisme en Europe et dans le monde.

Car toute l'année 2015 a été marquée par des événements collectifs dramatiques.

Les attentats de Janvier et Novembre à Paris, celui de Tunis au musée Bardo, la tentative dans le Thalys mais également les accidents collectifs : l'avion de Germanwings, l'autocar de Puisseguin notamment.

Chaque Etat peut réagir différemment selon ces événements.

En France, suite au crash d'Air Algérie en Juillet 2014, les familles ont été reçues par le président de la République et par plusieurs ministres dans les jours qui suivirent et de nouveau en septembre.

En Janvier 2015, les victimes ont été reçues par le Président de la République et par plusieurs ministres à qui elles ont pu poser des questions directement.

Des légions d'honneur ont été remises traduisant la solidarité de la Nation.

Le traitement a cependant été différent pour les victimes du 13 Novembre, celles du musée du Bardo et du Thalys.

Le comité de suivi créé après le 13. Novembre, ne s'est réuni que 2 fois.  
Certes un hommage national a été organisé, mais les victimes peuvent ne pas comprendre une forme d'asymétrie.

L'action des Etats doit être uniforme que les victimes soient en France ou à l'étranger.  
L'attentat ou l'accident collectif n'a pas de nationalité.  
La souffrance, l'isolement, le besoin d'information, de suivi et de réparation non plus...  
Après le chaos, nos associations se mobilisent auprès des victimes et leur apportent l'apaisement et l'accompagnement.

Depuis les attentats du 13 Novembre, 92 associations accompagnent plus de 1800 victimes.

Cet accompagnement juridique, psychologique, et tout simplement humain, est proposé aussi longtemps qu'elles en expriment le besoin.

L'aide aux victimes naît de l'évènement mais doit surtout le dépasser.

Lorsque les médias se tournent vers une autre actualité, le travail de nos associations se poursuit pour les victimes.  
Cette posture marque sans doute toute l'action de nos associations en Europe.

### **Les intervenants**

Au travers des différentes interventions, nous pourrions identifier les améliorations possibles dans la prise en compte des victimes d'attentats terroristes.

Je remercie tous les intervenants d'avoir accepté d'intervenir dans cet objectif constructif, pour celles et ceux que nous accompagnons.

Votre présence et votre diversité permettront comme à l'accoutumée des débats riches et utiles.

Près de 300 participants issus de milieux professionnels (magistrats, avocats, policiers, gendarmes...) et associatifs différents (généralistes, spécialistes et associations de victimes), de cabinets ministériels, de directions générales, mais également d'entreprises privées cela prouve qu'il est possible que les regards se croisent, que les pratiques professionnelles s'éprouvent les unes aux autres afin de toujours mieux appréhender la question des victimes.

Comme vous le savez l'INAVEM, Madame La Ministre, ne pratique pas la « religion des victimes ».

Elle souhaite et se bat pour que ces dernières puissent être pleinement reconnues, considérées et accompagnées vers une pleine restauration.

Je sais donc pouvoir compter sur votre contribution, vous qui partagez ces objectifs.  
Comme les précédentes, cette journée de travail, et d'échanges sera sereine et non partisane.  
Il ne s'agit finalement là que de poursuivre ce que nous pratiquons au quotidien.

Pour améliorer encore la réponse à la victime :

- réfléchir et agir collectif au profit de chaque victime individuelle
- associer toutes les forces en synergie
- au profit de la victime qui doit trouver dans toutes nos actions : considération, efficacité et solidarité active

Puisse tout ceci constituer le socle de notre engagement individuel et collectif.

Je ne doute pas que les nouveaux travaux de cette journée seront riches et utiles.  
Alors, bonnes prises de parole et bons échanges !